Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261102-2026_11_101-DE

# COMMUNE DE QUINTIN
## Département des Côtes d'Armor

# CONSEIL MUNICIPAL
## du lundi 02 novembre 2026

| | |
|---|---|
| **Convocation du** : | 23 octobre *2026* |
| **Date d'affichage** : | 23 octobre *2026* |
| **Nbre de conseillers en exercice** : | 23 |
| **Présents** : | 21 |
| **Votants** : | 23 |

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n° 2026/11/101 (Nomenclature 7.5)**

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

**Etaient présents** :

CHASTEL Olivier - MICHEL Astrid - THERIN Emmanuel - CADIOU Marion - SIMON Selma - PREAUCHAT Gaëtan - ROUVRAIS Suzon – CASIMIR Aurélien - RUEN Pauline - PORTIER Gérard - HESRY Michel - ROUSSEAU Patricia - FRENETTE Philippe - DUPLESSY Claire – RAOUL Laëtitia – LE TERTRE Charles - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault – GUILLOU-COROUGE Françoise – QUEMARD Bertrand – CARRO Nicolas

**Absents excusés :**

DUBUS Armand, VINATIER Frédéric

**Procuration :**

DUBUS Armand à MICHEL Astrid

VINATIER Frédéric à PREAUCHAT Gaëtan

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Laetitia RAOUL.

**Révision des modalités d'attribution de la subvention communale des travaux pour la valorisation du patrimoine immobilier privé dans l'aire d'application du SPR et en conformité avec le PPMVP**

**Rapporteur : Pauline RUEN**

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261102-2026_11_101-DE

La commune de Quintin est Petite Cité de Caractère de Bretagne depuis 1975. Elle est ainsi engagée dans une politique de protection, de restauration et de valorisation des patrimoines qui la constituent.

Depuis 1989, le Conseil Régional de Bretagne accompagnait les projets patrimoniaux en cités labellisées, notamment par une aide aux particuliers à hauteur de 15% des dépenses éligibles, plafonnée à 15 000 € TTC.

Depuis le 1er septembre 2022, la mise en œuvre de ce dispositif régional était conditionnée à l'existence d'une aide communale à hauteur minimum de 5 % selon les mêmes modalités que la Région. Depuis le 23 février 2026, cette aide accordée par la Région a été mise en veille, rendant optionnelle l'attribution de l'aide communale.

Considérant l'effort financier que représente, pour les Quintinais, la mise en conformité avec les exigences du SPR, la commission urbanisme et patrimoine propose de maintenir une aide communale selon de nouvelles modalités, afin de soutenir l'initiative privée pour la conversation et valorisation du patrimoine, véritables leviers du développement local et de la qualité du cadre de vie.

Aussi, la commission propose au conseil municipal de retenir une subvention communale à hauteur de 10%, plafonnée à 10 000 euros TTC, destinée à tous travaux de menuiseries extérieures en conformité avec le SPR et conditionnés à l'accord préalable de l'ABF, dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée annuellement. Est concerné tout ouvrage de menuiserie extérieure, incluant la dépose, la fourniture et la pose, et à l'exception des frais d'installation de chantier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De retirer la délibération 2025/03/27 en date du 27 mars 2025 à compter du 1er janvier 2027 ;
- D'adopter la mise en œuvre d'une subvention communale, à compter du 1er janvier 2027, selon les modalités ci-dessus, au titre de l'accompagnement à la valorisation du patrimoine privé ;
- De déléguer l'instruction des demandes de subventions à la décision de la commission urbanisme et patrimoine, et que son accord devra impérativement être obtenu, avant le commencement des travaux. Par ailleurs, la mise en paiement de la subvention sera effectuée après contrôle de conformité des autorisations de travaux.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rattachant à ce dispositif.

Pour extrait certifié conforme.
M. le Maire,
Olivier CHASTEL

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Laëtitia RAOUL